

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de la Licence Professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » (BUT) dans les spécialités suivantes :

- Carrières Sociales parcours Villes et Territoires durables
- Chimie
- Génie Biologique parcours Agronomie
- Génie Biologique parcours Sciences de l'environnement et écotechnologies
- Génie Chimique – Génie des Procédés
- Génie Civil – Construction Durable
- Génie Electrique et Informatique Industrielle
- Génie Mécanique et Productique
- Gestion Administrative et Commerciale des Organisations
- Gestion des Entreprises et des Administrations
- Hygiène Sécurité Environnement
- Information et Communication parcours Métiers du livre et du patrimoine
- Informatique
- Management de la Logistique et des Transports
- Métiers du Multimédia et de l'Internet
- Métiers de la Transition et de l'Éfficacité Énergétique
- Mesures Physiques
- Réseaux et Télécommunications
- Techniques de Commercialisation

Vu la proposition du Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie d'Aix-Marseille en date du 27 novembre 2024,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury de la licence professionnelle BUT **1^{ère} année** dans les spécialités habilitées visées ci-dessus est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Président(e) (*Directeur de l'IUT*) : Lionel NICOD

Suppléant(e) : Christelle CAMMAN

Liste des membres (*chefs de département - enseignants chercheurs et enseignants (pour au moins la moitié)*) :

- Damien BARAKEL (GCCD),
- Laurent BERANGER (GB),
- Florence BERNARD (INFO COM - MLP),
- Gabriel CANARD (Chimie),
- Béatrice CHAUVIN (GACO),
- Thierry CONTARET (GEII Salon),
- Laurent CORNUEAU (GMP),
- Christelle CRAMPON (GCGP),
- Jean-Luc DAMOISEAUX (R&T),

- Guilherme DIAS DA FONSECA (INFO Arles) représenté par Sébastien THON,
- Stéphanie ESCOUBAS (MP),
- Selma KHADER (MLT),
- Julien LEGRAND (GEA Gap)
- Fabrice LHOTTE (TC Aix),
- Lionel MALTESE (GEA Marseille),
- Gilles MATHIEU (GEA Aix),
- Gaëlle MERY (TC Marseille),
- Christophe NICOLAS (HSE),
- Christine MAKSSOUD (INFO Aix),
- Maurice OLIVE (CS),
- David PEYRON (MMI),
- Laurence PIETRI (MT2E)
- Wenceslas RAHAJANDRAIBE (GEII Marseille)

Liste des membres (au moins un quart et au plus la moitié de professionnels en relation étroite avec la spécialité concernée) :

- Jean-Philippe ALBERT (HSE)
- Sandrine GHO (GB)
- Sandrine LAPEYRE (TC Aix)
- Mathieu LEGOUPIN (MLT)
- Anthony MAZAN (GEA Gap)
- Didier MURATI (Conseil IUT)
- Sébastien SANCHEZ (R&T)
- Anthony TOURREL GAILHARD (GEII Marseille)

Article 2 : Le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie d'Aix-Marseille et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence , le 26/06/2025

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'IUT d'Aix-Marseille

Lionel NICOD

